

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES  
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 1/20

P.V. n° 9 – réunion restreinte présentielle**Président** : M. DEMARET**Présents** : MM. DARMON – SIMON – TOURRETTES**Non convoqués** : MM. ALLOSSE – EREAU – HUS – LABBE – MARQUES – RAMBAULT – RISPAL – THEBAULT**Administratifs** : Mme MATHIEUX – BAPTISTA (*en partie*) – M. VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télecopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr), le droit d'examen étant de 116 euros. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

**COUPE NOUVELLE AQUITAINE U15****SYSTEME COUPE NOUVELLE-AQUITAINE U15**

SAISON 2025/2026

**223 Engagés**

18/10/2025	1 er Tour	---- >	<b>95</b>	matches avec	<b>190</b>	clubs
01/11/2025	2 ème Tour	---- >	<b>64</b>	matches avec	<b>95</b>	vainqueurs + <b>33</b> entrants
22/11/2025	3 ème Tour	---- >	<b>32</b>	matches avec	<b>64</b>	vainqueurs
13/12/2025	4 ème Tour	---- >	<b>16</b>	matches avec	<b>32</b>	vainqueurs
07/02/2026	5 ème Tour	---- >	<b>8</b>	matches avec	<b>16</b>	vainqueurs
04/04/2026	1/4 de Finale	---- >	<b>4</b>	matches avec	<b>8</b>	vainqueurs
18/04/2026	1/2 Finales	---- >	<b>2</b>	matches avec	<b>4</b>	vainqueurs
30/05/2026	<b>FINALE</b>	---- >	<b>1</b>	match avec	<b>2</b>	vainqueurs

**222 matches****223 équipes****Homologation des rencontres du 4ème Tour :**

La Commission homologue les résultats des 16 rencontres du 4ème Tour qui se sont déroulées le 13/12/2025.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES  
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 2/20

**Tirage au sort des 1/8èmes de Finale :**

La Commission effectue ce jour le tirage au sort des 8 rencontres réparties par zone géographique (2 groupes).  
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 07 Février 2026 à 15h00.**

**La liste des rencontres**

Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 / Phase Unique		Poule Unique	7
Samedi	07/02/2026		
J5	55260318 26845.1 500211	Girondins Bordeaux - 501681 Pau Fc 1	15H à
	1		
J5	55260317 26844.1 500440	Villenave Jeunesse - 564771 Jeunes De Langon	15H Pl. De La Junca Terrain N°3 Syn à
	1	1	VILLENAVE D ORNON
J5	55260320 26847.1 505598	Bordeaux Coqs - 514831 Fce Merignac Arlac	15H Stade De Moulerens 1 à
	Rouges 1	1	GRADIGNAN
J5	55260314 26841.1 507008	Thouars Foot 79 1 - 560360 Limoges Football	15H Stade Philippe Morin 2 à
	1	1	THOUARS
J5	55260313 26840.1 542564	Gueretoise Es 1 - 507145 Bressuire Fc	15H Stade Léo Lagrange 3 à GÜRET
J5	55260315 26842.1 552605	Saintes Football Es - 552085 Trelissac Apfc	15H Stade Yvon Chevalier 2 à
	1	1	SAINTES
J5	55260316 26843.1 561239	Aurence-Roussillon F 1 - 507564 Migne Auxances Us	15H Stade De L' Aurence 1 à
		1	LIMOGES
J5	55260319 26846.1 580598	Bassin Arcachon Fc - 565284 Agen Passage Fc	15H Stade Chante Cigale 4 à GUJAN
	1	Gj 1	MESTRAS

**Règlementation : voir annexe 1****CHALLENGE REGIONAL U14**

La Commission homologue les résultats des 10 rencontres disputées les 13 et 14 Décembre 2025, considérant la reprogrammation des 6 autres rencontres au samedi 10 Janvier, laissant la priorité à la fin du championnat U14 LIGUE pour les clubs jouant sur les deux compétitions.

Elle procède au tirage au sort des 1/8èmes de finale et une répartition des équipes en deux poules géographiques.  
Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **samedi 07 Février 2026 à 15h00.**

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 3/20

### La liste des rencontres

Challenge Na U14 / Phase Unique		Poule Unique		129
<b>Samedi 07/02/2026</b>				
?J2 55260364	26859.1 500211 Girondins Bordeaux - 564519 Gj Ebo-Esp 21	15H	Plaine De Jeux Du Haillan N° 03 à LE HAILLAN	
?J2 55260363	26858.1 500211 Girondins Bordeaux - 514041 Bayonne Croises 21	15H	Plaine De Jeux Du Haillan N° 03 à LE HAILLAN	
?J2 55260354	26849.1 500370 Aixe Sur Vienne As - 564925 Libourne Foot 2024 21	15H	Stade Jean Jarraud 1 à AIXE SUR VIENNE	
?J2 55260359	26854.1 505679 Merignacais Sa 21 - 500440 Villenave Jeunesse 21	15H	Stade Du Jard 3 à MERIGNAC	
?J2 55260360	26855.1 505679 Merignacais Sa 21 - 500021 Stade Bordelais 21	15H	Stade Du Jard 3 à MERIGNAC	
?J2 55260362	26857.1 505788 Anglet Genets Foot - 525600 Chambery Rc 21	15H	Stade Choisy à ANGLET	
?J2 55260355	26850.1 507008 Thouars Foot 79 21 - 564925 Libourne Foot 2024 21	15H	Stade P. Morin 5 (Synthé) à THOUARS	
J2 55260356	26851.1 514355 St Florent Chamois - 506935 Cerizay Co 21	15H	Stade René Gaillard 2 à NIORT	
?J2 55260366	26861.1 514831 Fce Merignac Arlac - 501681 Pau Fc 21	15H	Stade Joseph Antoine Cruchon N°3 à MERIGNAC	
?J2 55260365	26860.1 514831 Fce Merignac Arlac - 580598 Bassin Arcachon Fc 21	15H	Stade Joseph Antoine Cruchon N°3 à MERIGNAC	
J2 55260353	26848.1 552085 Trelissac Apfc 21 - 531523 St Pantaleon As 21	15H	Stade Firmin Daudou 5 à TRELISSAC	
?J2 55260357	26852.1 560360 Limoges Football 21	15H	Stade Saint Lazare 3 à LIMOGES	
?J2 55260358	26853.1 560360 Limoges Football 21	15H	Stade Saint Lazare 3 à LIMOGES	
?J2 55260361	26856.1 565284 Agen Passage Fc Gj 21	15H	Complexe Sportif De St Germes 2 à LE PASSAGE	

### Règlementation : voir annexe 2

### CHAMPIONNAT REGIONAL U13

La Commission prend connaissance des diverses officialisations des clubs qualifiés à l'issue du championnat U13 Départemental et dont il est rappelé la répartition ci-après.

Les membres ont travaillé en séance sur un projet de composition des poules qui sera rendue officielle, et sous réserve des procédures en cours, à partir du 22 Décembre 2025.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES  
REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 4/20

## REPARTITION PAR DISTRICT - ACCESION U13 LIGUE

District	Licenciés U11-U12	Coefficient	Nbe d'équipes (50 à mi saison)
16	1058	3,01	3
17	1681	4,79	5
19	631	1,80	2
23	286	0,81	1
24	1048	2,98	3
33	5034	14,34	14
40	1239	3,53	3
47	976	2,78	3
64	2022	5,76	6
79	1264	3,60	3
86	1300	3,70	4
87	1017	2,90	3

Ci-dessous la liste des qualifiés U13 désignés par les Districts de la LFNA :

- 16 : ANGOULEME CHARENTE F.C. – U.A. COGNAC FOOTBALL – J.A. BEL AIR
- 17 : E.S. LA ROCHELLE – PERIGNY F.C. – F.C. DOMPIERRE STE SOULLE – E.S. SAINTES FOOTBALL – U.S. SAUJON
- 19 : ES.A. BRIVE – A.S. ST PANTALEON DE LARCHE
- 23 : E.S. GUERETOISE ou FOOT GENERATION 2000 (*attente officialisation selon les derniers résultats*)
- 24 : BERGERAC PERIGORD F.C. – TRELISSAC A.P.F.C. et/ou F.C. SARLAT MARCILLAC et/ou S.A. SANILHACOIS (*attente officialisation selon les derniers résultats*)
- 33 : U.S. CHARTRONS – F.C. ST ANDRE DE CUBZAC – STADE PESSACAIS – E.S. BRUGES – F.C. ST MEDARD EN JALLES – A.G.J.A CAUDERAN – S.A. MERIGNACAIS – JEUNESSE VILLENAVE – LES COQS ROUGES DE BORDEAUX – STADE BORDELAIS – F.C. BASSIN D'ARCACHON – F.C. JEUNES DE LANGON – F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX – LA BREDE F.C.
- 40 : STADE MONTOIS – SEIGNOSSE CAPBRETONS SOUSTONS F.C. – J.A. DAX
- 47 : F.C. PORTE D'AQUITAINE 47 – S.U. AGENAIS – F.C. PENNE ST SYLVESTRE
- 64 : GARAZI ST JEAN PIED DE PORT – LES LABOURDINS D'USTARITZ – PAU F.C. – AVIRON BAYONNAIS – J.A. BIARRITZ – LES CROISES DE BAYONNE
- 79 : F.C. BRESSUIRE – U.A. NIORT ST FLORENT – F.C. CHAURAY
- 86 : S.O. CHATELLERAULT – G.J. ESPOIR SUD POITIERS – STADE POITEVIN F.C. – C.A. NEUVILLE
- 87 : A.S. AIXE SUR VIENNE – LIMOGES FOOTBALL – AURENCE ROUSSILLON F.C.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 5/20

Projet de composition des poules U13 LIGUE – 2<sup>nde</sup> phase :

### POULE A

- 17. E.S. La Rochelle
- 17. F.C. Dompierre Ste Soulle
- 17. Périgny F.C.
- 79. F.C. Bressuire
- 79. U.A. Niort St-Florent
- 79. F.C. Chauray
- 86. S.O. Châtellerault
- 86. G.J. Espoir Sud Poitiers
- 86. Stade Poitevin F.C.
- 86. C.A. Neuville

### POULE B

- 16. J.A. Bel Air
- 16. U.A. Cognac Football
- 19. E.S.A. Brive
- 19. A.S. de St-Pantaléon de Larche
- 23. E.S. Guérétoise ou Foot Génération 2000
- 24. Club qualifié 24
- 24. Club qualifié 24
- 87. A.S. Aixe sur Vienne
- 87. Limoges Football
- 87. Aurence-Roussillon F.C.

### POULE C

- 16. Angoulême Charente F.C.
- 17. E.S. Saintes Football
- 17. U.S. Saujon
- 24. Bergerac Périgord F.C
- 33. U.S. Chartrons
- 33. F.C. St André de Cubzac
- 33. Stade Pessacais
- 33. E.S. Bruges
- 33. F.C. St Médard en Jalles
- 47. F.C. Penne St Sylvestre

### POULE D

- 33. A.G.J.A. Caudéran
- 33. S.A. Mérignacais
- 33. Jeunesse Villenave ou S.A.G. Cestas
- 33. Les Coqs Rouges de Bordeaux
- 33. Stade Bordelais
- 40. Stade Montois
- 47. F.C. Porte Aquitaine 47
- 64. Garazi St Jean Pied de Port
- 64. Les Labourdins d'Ustaritz
- 64. Pau F.C.

### POULE E

- 33. F.C. Bassin d'Arcachon
- 33. F.C. Jeunes de Langon
- 33. F.C. Girondins de Bordeaux
- 33. La Brède F.C.
- 40. Seignosse Capbreton Soustons F.C.
- 40. J.A. Dax
- 47. S.U. Agenais
- 64. Aviron Bayonnais
- 64. J.A. Biarritz
- 64. Les Croisés de Bayonne

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 6/20

### CHAMPIONNAT REGIONAL U14

Les membres de la Commission prennent connaissance des résultats de la dernière journée officiellement fixée et homologue les classements des poules dont les rencontres sont toutes terminées.

Il reste encore, pour certains clubs, deux rencontres à jouer avec une possible modification des classements et donc des accessions vers le niveau U14 R1.

Pour rappel règlementaire, seules 30 équipes issues des 11 poules U14 LIGUE 1<sup>ère</sup> phase accèderont au niveau R1 et selon les règles de départages prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

---

#### **Sont officiellement qualifiées pour le niveau U14 R1 :**

**Poule A** : THOUARS FOOT 79 – F.C. BRESSUIRE – C.O. CERIZAY (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule B** : U.A. NIORT ST FLORENT – CAP AUNIS A.S.P.T.T. – PERIGNY F.C. (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule C** : G.J. CHAUVIGNY VVM – G.J. ESPOIR SUD POITIERS – AURENCE ROUSSILLON F.C. (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule D** : LIMOGES FOOTBALL – A.S. ST PANTALEON

**Poule E** : ROCHEFORT F.C. – E.S. SAINTES FOOTBALL

**Poule F** : S.A. MERIGNACAIS – BERGERAC PERIGORD F.C. – G.J. AGEN PASSAGE F.C. (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule G** : GIRONDINS DE BORDEAUX – G.J. PERIGORD BLANC – JEUNES DE LANGON (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule H** : STADE BORDELAIS – TRELISSAC A.P.F.C. – F.C.E. MERIGNAC ARLAC (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

**Poule I** : LES CROISES DE BAYONNE – R.C. CHAMBERY

**Poule J** : SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F.C. – JEUNESSE VILLENAVE

**Poule K** : PAU F.C. – S.A.G. CESTAS – HASPARREN F.C. (parmi les 8 meilleurs 3<sup>ème</sup>)

La dernière place qualificative se jouera entre les deux équipes suivantes : *ANGOULEME CHARENTE F.C. ou TULLE FOOTBALL CORREZE*

---

Les membres de la Commission travaillent ainsi en séance sur un projet de composition des poules U14 R1 et R2 en tenant compte des critères suivants et par priorité :

1. Distances géographiques acceptables
  2. Equilibre et répartition des équipes au regard des classements de 1<sup>ère</sup> phase
  3. Mélange des équipes pour éviter de se rencontrer une 2<sup>nde</sup> fois
- 

Les engagements seront automatiques pour les clubs qualifiés au niveau U14 R1, et lancés auprès des clubs qualifiés en U14 R2 à partir du vendredi 19 Décembre 2025, laissant le choix de poursuivre ou non la 2<sup>nde</sup> phase.

---

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 7/20

Projet de composition des poules U14 LIGUE R1 – 2<sup>nde</sup> phase :

### POULE A

- 17. Rochefort F.C.
- 17. Cap Aunis A.S.P.T.T.
- 17. Périgny F.C.
- 24. Trélissac A.P.F.C.
- 79. Thouars Foot 79
- 79. U.A. Niort St Florent
- 79. F.C. Bressuire
- 79. C.O. Cerizay
- 86. G.J. Chauvigny V.V.M.
- 86. G.J. Espoir Sud Poitiers

### POULE B

- 16. *Angoulême Charente F.C. ou 19. Tulle Football Corrèze*
- 17. E.S. Saintes Football
- 19. A.S. St Pantaléon de Larche
- 24. Bergerac Périgord F.C.
- 24. G.J. Perigord Blanc
- 33. Stade Bordelais
- 33. S.A. Mérignacais
- 33. F.C.E. Mérignac Arlac
- 87. Limoges Football
- 87. Aurence-Roussillon F.C.

### POULE C

- 33. F.C. Girondins de Bordeaux
- 33. Jeunesse Villenavaise
- 33. R.C. Chambéry
- 33. S.A.G. Cestas
- 33. Les Jeunes de Langon
- 40. Seignosse Capbreton Soustons F.C.
- 47. G.J. Agen Passage F.C.
- 64. Hasparren F.C.
- 64. Les Croisés de St-André Bayonne
- 64. Pau F.C.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 8/20

Projet de composition des poules U14 LIGUE R2 – 2<sup>nde</sup> phase :

### POULE A

- 16. Jarnac Sports
- 16. U.A. Cognac Football
- 17. F.C. Dompierre Ste Soulle
- 17. Etoile Maritime F.C.
- 33. F.C. St André de Cubzac
- 33. E.S. Blanquefortaise
- 33. A.S. Taillanaise
- 33. S.J. Macaudaise
- 33. Stade Pessacais U.C.

### POULE B

- 16. Angoulême Chte F.C. ou Tulle
- 16. G.J. Charente Limousine
- 19. G.J. Entente du Barreau
- 19. G.J. Midi Corrézien
- 24. F.C. Sarlat Marcillac
- 24. Prigonrieux F.C.
- 24. E.S. Boulazac
- 33. Libourne Foot 2024
- 33. A.S. Pugnacaise
- 33. A.G.J.A. Caudéran

### POULE C

- 19. E.S. Usseloise
- 23. E.S. Guéretoise
- 86. C.A. Neuville
- 86. G.J. Dissay Beaumont
- 86. E.S. Buxerolles
- 86. E.S. des Trois Cités Poitiers
- 87. C.A. Rilhac Rancon
- 87. J.A. Isle
- 87. A.S St Junien

### POULE D

- 79. F.C. Pays Argentonnais
- 79. Chauray F.C.
- 79. Val de Boutonne Football
- 79. A.R. Cherveux
- 79. O.L. Niort St Liguaire
- 86. Stade Poitevin F.C.
- 86. S.O. Châtellerault
- 86. A.S.A.C. Poitiers
- 87. A.S. Aixe sur Vienne
- 87. S.A. Le Palais sur Vienne

### POULE E

- 16. A.S. St Yrieix
- 16. La Roche Rivières F.C.
- 19. E.S.A. Brive
- 33. C.M.O. Bassens
- 33. F.C. Portes Entre 2 Mers
- 33. U.S. Bouscat
- 33. C.A. Béglais
- 33. Talence F.C.
- 33. A.S.U. Bordeaux St Jean

### POULE F

- 33. F.C. Barpais
- 33. E.S. Bruges
- 33. U.S. Lormont
- 33. U.S. Lège Cap Ferret
- 40. St-Paul Sport
- 40. F.C. St Geours
- 40. J.A. Dax
- 47. Ent. Boé Bon Encontre
- 47. Marmande F.C. 47

### POULE G

- 33. F.C. Bassin d'Arcachon
- 33. F.C. St Médard en Jalles
- 47. F.C. Vallée du Lot
- 47. F.C. Porte d'Aquitaine 47
- 64. Arin Luzien
- 64. Les Genets Anglet Football
- 64. F.C. Luy de Béarn
- 64. Aviron Bayonnais
- 64. F.C. Lons

### POULE H

- 33. U.S.J. St Augustin
- 33. J.S. Techoise
- 40. Stade Montois
- 40. A.S. Tarnos
- 64. G.J. EBO-ESP
- 64. G.J. Pleine et Vallée
- 64. Hiriburuko Ainhara
- 64. Les Labourdins d'Ustaritz
- 64. Mazères Uzos Rontignan

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 9/20

### **CHALLENGE REGIONAL U12**

La Commission prend connaissance de l'envoi auprès de tous les clubs de NOUVELLE-AQUITAINE avec toutes les informations nécessaires pour assurer un engagement dans cette nouvelle pratique régionale.  
Un point sera fait début Janvier 2026 sur la liste des clubs souhaitant y participer afin de valider ou non leur participation au regard des pré requis demandés.

Elle rappelle que la date limite des engagements est fixée au 15 Janvier 2026 pour une 1<sup>ère</sup> date des rencontres sous forme de plateaux fixée au 07 Février 2026.

---

### **ETUDE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE – STATUT DES JEUNES – ARTICLE 8 DES R.G. LFNA**

#### **Rappel de l'article 8 des RG de la LFNA :**

##### 2/ Les obligations Seniors Masculins

Championnat N1 – N2 : les clubs concernés ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes en leur propre nom selon les dispositions de l'article 9 du Règlement de l'épreuve.

Championnat N3 : les clubs concernés ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes, ils peuvent remplir les obligations prévues par le Groupement de Jeunes (GJ) auquel ils appartiennent (article 6 du Règlement de l'épreuve).

Les ententes sont interdites entre un club National et un club Régional ou Départemental dont les effectifs dans la même catégorie peuvent lui permettre de participer aux rencontres de la catégorie concernée. La limite est fixée à dix-huit (18) licenciés pour les équipes de football à 11 et douze (12) licenciés pour les équipes de football à 8.

##### Championnat R1 :

- 2 équipes à 11 imposées, une sur les catégories U19 à U17 et une sur les catégories U16 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

##### Championnat R2 :

- 2 équipes à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

##### Championnat R3 :

- 1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14
- 1 équipe U13
- 1 équipe U11
- 1 école de Football (minimum de 10 licenciés entre U6 et U9)
- 1 Responsable Technique Jeunes désigné diplômé à minimum du CFF2 ou Initiateur 2

Toutes ces obligations peuvent être satisfaites par le biais des ententes ou des groupements, au sens de l'article 39 bis des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. A ce titre, un club de niveau R1, R2 ou R3 peut être considéré en règle pour une équipe de jeunes en entente football à 11 ou étant incluse dans un groupement dès lors qu'il possède en son effectif à minima 5 licenciés sur la catégorie de compétition et pour le football à 8 (U13) à minima 3 licenciés (U12/U13) de la catégorie de compétition.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 10/20

Anne-Sophie BAPTISTA, responsable du service licences, ayant mené cette 1<sup>ère</sup> étude informative auprès de tous les clubs régionaux, dresse un 1<sup>er</sup> bilan des équipes régionales en situation d'infraction.

### **La liste des clubs en situation intermédiaire d'infraction**

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 1								
EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION INTERMEDIAIRE
F.C. BIGANOS	2	5 licenciés	1 (entente avec 27 licenciés)	1	3	34	GERDAN Benjamin (en formation DFREF)	INFRACTION - 1ère année

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 2								
EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION INTERMEDIAIRE
ST SAVIN ST GERMAIN	2	0 (5 licenciés)	1 (entente avec 10 licenciés)	1 (entente avec 9 licenciés)	1	12	COTTET Dominique (aucun diplôme)	INFRACTION - 1ère année
COZES AS	3	0 (9 licenciés)	2 (G.J. avec 14 licenciés)	3 (G.J. avec 15 licenciés)	2 (G.J. avec 9 licenciés)	4	DALBET Ewan (BMF)	INFRACTION - 1ère année
SIREUIL JS	3	0 (10 licenciés)	0	0	0 (1 licencié)	9		INFRACTION - 1ère année
PESSAC ALOUETTE FC	2	0 (15 licenciés)	1	2	2	17	MEYRIGNAC Jeremy (DFC Jeunes)	INFRACTION - 1ère année

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R1 (situation intermédiaire)			
POULE UNIQUE	EQUIPE U12/U19 F	U6 F A U11 F	DECISION INTERMEDIAIRE
F.C. GRADIGNAN	2	9	INFRACTION - 1ère année
JARNAC SPORTS	1	6	INFRACTION - 1ère année
LIMOGES FOOTBALL	1	7	INFRACTION - 1ère année
PAU F.C.	1	11	INFRACTION - 1ère année
ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS	3	10	INFRACTION - 1ère année
ST MEDARD GUIZ PPE	1 (G.J. avec 17 licenciées)	4	INFRACTION - 1ère année
F.C. TALENCE	2	8	INFRACTION - 1ère année

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - FEMININES R2 (situation intermédiaire)			
EQUIPES	U12/U19 F (recommandé)	E.F.F.	DECISION INTERMEDIAIRE
BRESSUIRE FC	4	8	INFRACTION - 1ère année
CORNIOLOIS FORTUNAD	1	6	INFRACTION - 1ère année
E.S. GUERETOISE	3	4	INFRACTION - 1ère année
U.S. JAUNAY MARIGNY	0	6	INFRACTION - 2ème année
ST JUNIEN AS	0	6	INFRACTION - 1ère année
ANGOULEME CHARENTE FC	2	8	INFRACTION - 1ère année
BASSIN D'ARCACHON	3	5	INFRACTION - 1ère année
G.F. GARO FOOT 1 (entente MARMANDE +VIRAZEIL PUYMICLAN)	2	7	INFRACTION - 1ère année
POEY DE LESCAR AL	0	3	INFRACTION - 1ère année
A.P.F.C. TRELISSAC 1	2	3	INFRACTION - 1ère année

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 11/20

ETUDE DES OBLIGATIONS DE JEUNES - REGIONAL 3								
EQUIPES	SENIORS	U19 A U17	U16 A U14	U13	U11	U6 A U9	RTJ	DECISION INTERMEDIAIRE
A.S. MIGNALOUX BEAUVOIR	2	0	1 (entente avec 4 licenciés)	1	1	26	MELANE Enzo (BMF)	INFRACTION - 1ère année
THOUARSAIS SC	4	1 (entente avec 5 licenciés)	1 (entente avec 4 licenciés)	1 (entente avec 6 licenciés)	0 (3 licenciés)	4	BREMAUD Logan (BMF)	INFRACTION - 1ère année
U.S. BESSINES MORTEROLLES	3	1 (G.J. avec 5 licenciés)	1 (G.J. avec 23 licenciés)	1	1	30	BLONDET Thierry (CFF1)	INFRACTION - 1ère année
COMPREIGNAC USA	3	0 (3 licenciés)	0 (2 licenciés)	0 (3 licenciés)	0	10		INFRACTION - 2ème année
STE FEYRE RAPID FC	4	1	1	1	1	22	PETIT Benjamin (CFI U14-U19)	INFRACTION - 1ère année
LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC	3	1 (entente avec 2 licenciés)	0 (5 licenciés)	2 (entente avec 6 licenciés)	1	9	NABOULET Stephane (CFI U14-U19)	INFRACTION - 1ère année
A.S. PUYSOYEN	4	0	1	2	2	19	VRILLAUD Jeremy (CFF1)	INFRACTION - 1ère année
CHÂTEAU LARCHER ES	3	1 (G.J. avec 2 licenciés)	1 (G.J. avec 1 licencié)	2 (G.J. avec 6 licenciés)	3 (G.J. avec 11 licenciés)	4	FRADIN Christophe (CFF1)	INFRACTION - 2ème année
USSON POITOU ISLE J	2	0 (3 licenciés)	0	0	0 (3 licenciés)	4		INFRACTION - 1ère année
CHANELADE MARSAC 24	2	1	0	3	0 (3 licenciés)	14	MARA Issa (BMF)	INFRACTION - 1ère année
S.C. MOUTHIERS	3	4 (G.J. avec 18 licenciés)	2 (G.J. avec 20 licenciés)	5 (G.J. avec 5 licenciés)	1	20	RICHARD Jerome (CFI 10-U13)	INFRACTION - 1ère année
A.S.F.C. VINDELLE	3	2 (G.J. avec 0 licenciés)	2 (G.J. avec 15 licenciés)	2 (G.J. avec 8 licenciés)	0 (3 licenciés)	10	NEBOUT Julien (CFI U10/U11)	INFRACTION - 1ère année
DONZENACOISE US	2	2	1	0 (3 licenciés)	2	33	PONS Julian (BMF)	INFRACTION - 1ère année
NONARDS ALTIILLAC ES	3	1	2	2	1	20	THEIL Jean Christian (CFF1)	INFRACTION - 1ère année
CASTETS EN DORTHE CA	3	1	0	1	2	18	BACHA Abdelkader (CFI U10-U13)	INFRACTION - 1ère année
HAILLAN FOOT 33	3	1	2	2	5	44		INFRACTION - 1ère année
OLYMPIQUE CAZAUX	3	1 (G.J. avec 0 licenciés)	1 (G.J. avec 0 licenciés)	2 (G.J. 0 licenciés)	0	1		INFRACTION - 1ère année
LANTONNAIS CS	2	0	1	2	0	17		INFRACTION - 1ère année
F.C. PAYS AUROSSAIS	2	1	1	1	1	34	BILLOT Jonathan (CFI U14)	INFRACTION - 1ère année
SUD GIRONDE FC	2	0	0	2 (5 licenciés)	0 (6 licenciés)	6	LEFRANCOIS Vincent (DFC Jeunes)	INFRACTION - 1ère année

Les clubs seront individuellement notifiés de leur situation intermédiaire et devront tenter de respecter les différentes obligations avant le 30 Avril 2026, date d'examen de la situation définitive.



## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 12/20

### CALENDRIER DES TIRAGES DES COUPES REGIONALES JEUNES

La C.R. JEUNES souhaite s'associer à la C.R. des COMPETITIONS SENIOR pour l'organisation de tirages communs. Ainsi, elle souhaite informer les clubs encore qualifiés pour les Coupes Régionales U14 / U15 et U16 la date retenue du 26 Février 2026 pour le tirage public des 1/4 de Finales, en un lieu restant à définir.

---

#### **Prochaine réunion à définir**

---

Le Président,  
**Patrick DEMARET**

Le secrétaire de séance,  
**Vincent VALLET**

---

Procès-Verbal validé le /12/2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 13/20

### ANNEXE 1 – REGLEMENTATION COUPE NOUVELLE AQUITAINE U15

#### Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Régionale Jeune Nouvelle-Aquitaine ouverte aux joueurs U15 et U14 et 3 joueurs U13.

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

---

#### Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine U15 est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Jeunes.

---

#### Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine évoluant en Ligue ou en District et disposant d'une équipe U14 et/ou U15 engagée dans un championnat.

2/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS avant le 1<sup>er</sup> Juillet.

---

#### Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

Les clubs devront être à jour de leurs cotisations auprès de la F.F.F., de la Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et de leur District, pour pouvoir s'engager en Coupe Régionale Jeune U 15 Nouvelle-Aquitaine.

---

#### Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute par éliminations. Elle est composée d'une phase préliminaire et d'une phase finale qui débute à partir des 1/4 de Finale.

##### 1/ La phase préliminaire

Elle comportera autant de tours nécessaires, au regard du nombre d'engagés et de la désignation des exempts, pour obtenir 16 équipes qui s'affronteront sur la phase finale de l'épreuve.

Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission des Jeunes organisatrice de l'épreuve.

Les clubs évoluant en Ligue entreront au fur à mesure de la phase préliminaire selon le calendrier déterminé par la commission.

##### 2/ La phase finale

Elle débute à partir des 1/4<sup>de</sup> Finale. Le tirage au sort est intégral.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 14/20

### Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

#### 1/ Heures des matches

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au :

- Samedi à 15H00 pour les clubs ne disposant pas d'un éclairage classé

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission des Jeunes organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

#### 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, si le club tiré au sort en second se situe au moins deux divisions en dessous du premier club tiré, la rencontre est automatiquement inversée. Le club tiré au sort en second devient alors club recevant.

- *Niveau 1* : clubs de R1 Ligue Jeunes ; *Niveau 2* : clubs de R2 Ligue Jeunes, *Niveau 3* : clubs de District

De plus, si le club tiré au sort en second, se situant dans le même niveau ou dans un niveau immédiatement inférieur ou supérieur de celui de son adversaire, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence le club recevant.

#### 3/ Terrains

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au Jeudi 18H00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

---

### Article 7 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

#### 1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match licenciés U15 ou U14 et 3 joueurs U13 au maximum, et de 16 joueurs maximums pour la Finale.

#### 2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

#### 3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants, puis 15 et 16 (2<sup>nd</sup> gardien) pour la Finale.

#### 4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A.

Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 15/20

### 5/ Qualification et Participation

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. Toutefois, la règle des remplacés remplaçants s'appliquent durant toute la compétition.

### 6/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre de Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est de 80 min, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur.

### 7/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

---

### Article 8 : LES OFFICIELS

#### 1/ Arbitres et arbitres assistants

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales. En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

#### 2/ Délégués

A partir des phases finales, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné. Toutefois, la Commission organisatrice peut se réservé le droit de désigner un délégué sur certaines rencontres des tours préliminaires.

Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe recevante.

---

### Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle (ex. Coupe Départementale) sauf pour les équipes inférieures du club.

---

### Article 10 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les appels des décisions de 1<sup>ère</sup> instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels selon les dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA qui statuera en dernier ressort.

---



## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 16/20

### Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.

---

### Article 12 : LA FINALE1/ La Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 a lieu sur terrain neutre.

2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons de match, et les équipements

3/ La billetterie est gérée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le club organisateur bénéficiera de l'entièvre recette sur les buvettes et autres ventes à l'intérieur de l'enceinte sportive.

---

### Article 13 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus par la présente règlementation, tels que des possibles repêchages en cas de forfaits d'équipe sur une phase FINALE, seront directement soumis à la décision de la Commission organisatrice (article 2).

---

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 17/20

### ANNEXE 2 – REGLEMENTATION CHALLENGE REGIONAL U14

#### Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 ouverte aux joueurs U14 et U13 et au maximum 3 joueurs U12.

Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.  
Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entièvre responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

---

#### Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est organisée et gérée par la Commission Régionale des Compétitions Jeunes.

---

#### Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F. situés sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine évoluant dans le championnat U14 Ligue.

2/ Les clubs concernés seront automatiquement engagés dans cette compétition régionale.

---

#### Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations auprès de la F.F.F., de la Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et de leur District, pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine U14.

---

#### Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Elle se dispute de manière hybride avec une première partie composée d'une phase de poules et d'une phase finale qui débute à partir des 1/16èmes de Finale.

##### 1/ La phase de poules

Le nombre de poules est fixé à 26 incluant autant d'équipes engagées au championnat U14 Ligue (nombre aléatoire pour 2025/2026).

Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission des Jeunes organisatrice de l'épreuve.

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de sa poule et les 6 équipes classées meilleures 2<sup>nde</sup> des 26 poules, après 3 journées disputées (tirage au sort dans les poules), accèdera à la phase finale, conformément aux règles de départage prévues à l'article 14 des RG de la LFNA.

##### 2/ La phase finale

Elle débute à partir des 1/16èmes de Finale. Le tirage au sort sera intégral à partir des 1/4 de Finales.

Les rencontres seront à élimination directe avec, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, l'épreuve des tirs aux buts.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 18/20

### Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

#### 1/ Heures des matches

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres au Samedi à 15H00.

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande via FOOTCLUBS à la Commission des Jeunes organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

#### 2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, si le club tiré au sort en second, s'étant déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors du même tour, ce club sera en conséquence déclaré recevant.

#### 3/ Terrains

Si le terrain du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation, la rencontre est automatiquement inversée. Le délai d'inversion est fixé jusqu'au vendredi 12H00 pour une rencontre devant se dérouler le samedi après-midi.

A défaut d'utilisation des terrains des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport aux championnats régional ou départemental.

### Article 7 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

#### 1/ Nombre de joueurs

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match, et 16 joueurs pour la Finale.

#### 2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club sauf durant la Finale où la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les équipements aux deux finalistes.

#### 3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de 1 à 11 pour les joueurs titulaires, et de 12 à 14 pour les remplaçants, puis 15 et 16 (2<sup>nd</sup> gardien) pour la Finale.

#### 4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon. Le club

organisateur doit aussi présenter deux ballons, sous peine d'amende fixée au Barème Financier de la L.F.N.A.

Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (6). Chacune des équipes repartira avec 3 ballons.

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 19/20

### 5/ Qualification et Participation

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux de la Fédération, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. Toutefois, la règle des remplacés remplaçants s'appliquent durant toute la compétition.

### 6/ Durée des rencontres

La durée d'une rencontre de Nouvelle-Aquitaine U14 est de 80 min, divisée en deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, il sera procédé à la séance de tirs aux buts pour désigner un vainqueur.

### 7/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

---

### Article 8 : LES OFFICIELS

#### 1/ Arbitres et arbitres assistants

Ils sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou par délégation par les Commissions Départementales. En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

#### 2/ Délégués

A partir de la phase finale, un délégué officiel de la L.F.N.A. est désigné.

Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

En cas d'absence du délégué désigné, ces attributions appartiennent à un dirigeant de l'équipe recevante.

---

### Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Un club déclarant forfait ne peut participer le même jour ou le lendemain de la rencontre de Coupe Régionale à une autre rencontre officielle (ex. Coupe Départementale) sauf pour les équipes inférieures du club.

---

### Article 10 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les appels des décisions de 1<sup>ère</sup> instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels selon les dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA qui statuera en dernier ressort.

---

### Article 11 : REGLEMENT FINANCIER

Se référer au Règlement financier des Coupes de la LFNA.

---

## COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION DU 16 DECEMBRE 2025

PAGE 20/20

### Article 12 : LA FINALE

1/ La Finale de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U14 a lieu sur terrain neutre.

2/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine offre aux clubs finalistes les ballons de match, et les équipements

3/ La billetterie est gérée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine et le club organisateur bénéficiera de l'entièvre recette sur les buvettes et autres ventes à l'intérieur de l'enceinte sportive.

---

### Article 13 : CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus par la présente règlementation, tels que des possibles repêchages en cas de forfaits d'équipe sur une phase FINALE, seront directement soumis à la décision de la Commission organisatrice (article 2).

---